



GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R03-2023-292

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction Générale Administration / Direction du Juridique et du Contentieux

R03-2023-10-17-00004 - Arrêté relatif à la suppléance du Préfet - Cédric

DEBONS (1 page)

Page 3

Direction Générale Administration

R03-2023-10-17-00004

Arrêté relatif à la suppléance du Préfet - Cédric
DEBONS



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°R 03-2023-10-17-00004

relatif à la suppléance du Préfet de la Guyane

Le préfet de la Guyane

VU le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
VU le décret du 17 août 2021 portant nomination de Monsieur Cédric DEBONS, sous-préfet hors classe, en qualité de directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Cédric DEBONS, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles, est désigné pour assurer la suppléance du Préfet de la Guyane à partir du jeudi 19 octobre 2023 à 16h00 jusqu'au samedi 21 octobre 2023 à 16h00.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à ce titre à Monsieur Cédric DEBONS, en toutes matières relevant des attributions de l'État dans le département et de la région ainsi qu'à toutes les compétences relatives à l'action de l'État en mer, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Cayenne, le 17 OCT 2023
Le préfet,



Antoine POUSSIER